

2026/0048

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le **18 MAI 2026**
ID : 059-215900358-20260518-20260518_D0046-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
QUETIER.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CHATELAIN.CAFFIAU.RAMELOT.BAROCHÉ.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.

Mme DUQUESNE à M. MANGHOLZ.

M. WERY à M. QUETIER.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absent excusé : M. TENDERO.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que suite à la création des commissions communales, lors de la séance en date du 27 mars 2026, un règlement intérieur fixant les règles précises du fonctionnement desdites commissions doit être établi.

Le modèle de règlement a été adressé avec la convocation du présent conseil municipal à chaque membre de l'assemblée.

Ce règlement intérieur des commissions communales doit être adopté par les membres du conseil municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des commissions communales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **18 MAI 2026**

Le Maire,

